



# Un conseil d'administration est-il obligatoire dans une association loi 1901 ?

Fiche pratique publié le 12/02/2014, vu 466 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**Le conseil d'administration est chargé de veiller au bon fonctionnement de l'association loi 1901 et d'appliquer les décisions prises par l'assemblée générale. Est-il obligatoire ? Qui sont les membres du conseil d'administration ? Comment prend-il ses décisions ?**

Le conseil d'administration est composé de membres de l'association, généralement élus par l'assemblée générale. Dans les petites associations, il se confond généralement avec le bureau.

Ce sont les statuts qui décident des membres pouvant siéger au conseil d'administration. Si les statuts ne prévoient rien, tous les membres du conseil d'administration peuvent participer aux délibérations et voter, qu'ils aient ou non versé leur cotisation.

[Voir le guide](#)